

# Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

## GAT VIE

**Société Anonyme au Capital Social : 7.000.000 Dinars**

**Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis**

**IU : 033270B**

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29/06/2020 à 10h30 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2019
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Mandat des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

P/le Conseil d'Administration

**PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/06/2020 à 10h30**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2019, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 bénéficiaire qui s'élève à ..... dinars de la manière suivante (en dinars) : .....

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2020 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2020 la somme totale de 12.000 dinars en brut pour chaque Comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission de l'administrateur M. Aziz MEBAREK de son mandat au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 02/12/2019. L'AGO décide d'accepter cette démission et remercie l'administrateur démissionnaire. Aussi, l'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire décide.....

pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022).

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*